

**COMMUNE DE CALMONT**

\*\*\*\*\*

**PROCES VERBAL**

**Réunion du Conseil Municipal du 07 juin 2021**

Nombre de conseillers
-----------------------

En exercice :	19
---------------	----

Présents :	17
------------	----

Votants :	17
-----------	----

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 07 JUIN**, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

**Présents** : ALMENDRO Sylvain - ARNOLD Marie-Pierre - BREIL Christophe – CASENAVE Daniel - CAUVIN Lionel - COULON Anne-Marie – DALON Laurence - DEMONCHAUX Justine FERRE Laurent – GUIBERT François - GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte – PASSOT Anne-Marie– PIBOULEAU Thierry - PIERRON Hermine - ROUANNE Fabienne

**Excusés** : PALLEJA Patrick - PERA Annie

*Madame Marie-Pierre ARNOLD a été élue secrétaire.*

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Avant le passage à l'ordre du jour, M. PORTET soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 07 juin. Le Conseil l'approuve à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE**

---

**Devis signés dans le cadre de la délégation**

- FIDUCIAL, siège ergonomique mairie : 2 395.52 €
- FILMOLUX, matériel équipement de livre : 168.28 €
- LEGALLAIS, équipement pour porte école maternelle : 150.41 €
- MEDAN, engrais : 300.38 €
- RECA, peintures : 146.29 €
- SERVAT, reprise du portail d'accès à la bibliothèque : 2082 €

**Informations**

- Nouveau membre au CCAS : une réunion aura lieu fin juin pour accueillir le nouveau membre
- Signature d'une convention de partenariat avec MPOSS

Cette association était venue l'année dernière faire une présentation de ses prestations mutuelle. Une réunion publique aura lieu le jeudi 10/06 à 18h00 sous la halle.

Laurence DALON : il ne s'agit pas d'un placement de produit ?

Christian PORTET : non libre à chacun d'y adhérer ou pas

Anne-Marie PASSOT : le partenariat mis en place avec MPOSS permet juste aux adhérents de bénéficier de tarifs préférentiels.

## CONSEIL MUNICIPAL

---

### **Dél. 2021-06-01 : Demande de subvention pour l'acquisition et l'installation de sanitaires publics accessibles PMR**

Après l'inscription de ce projet au budget primitif 2021, la commission Environnement a affiné le projet d'installation de sanitaires publics accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

Suite à une consultation, un tableau comparatif a été réalisé : le choix s'est porté sur la société SAGELEC, spécialiste dans le secteur qui proposait des tarifs intéressants.

Cet équipement sera installé derrière la halle à l'emplacement actuel de la caisse frigo. Ce module est déménageable, avec une installation relativement simple nécessitant une arrivée d'eau et l'électricité. Il sera composé d'un WC accessible PMR, d'un urinoir et d'un lavabo. Il est possible de régler les heures d'ouverture. L'entretien du module est semi-automatique.

Le montant est de 24 900 € HT soit 29 880 € TTC.

Christian PORTET : l'emplacement étant en zone ABF une demande d'urbanisme sera déposée qui déterminera l'aspect définitif.

Le Conseil Départemental finançant ce type de structure, une demande de subvention sera déposée.

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la signature de ce devis et décide de demander une subvention au Conseil Départemental pour l'achat et l'installation du module sanitaire.*

### **Dél. 2021-06-02 : Demande de diagnostics énergétiques**

Le Conseiller en Energie Partagé (CEP) du PETR a récemment rendu l'étude réalisée sur les consommations énergétiques des bâtiments communaux, l'éclairage public mais aussi sur les consommations en eau. Il en est ressorti la nécessité de réaliser un diagnostic, notamment sur l'école primaire et la cantine, ceux-ci étant très énergivores.

Le SDEHG réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune de s'inscrire dans ce programme. Elle a déjà réalisé des diagnostics sur la salle C. FINES, la salle A. MERIC et les vestiaires du stade. Des actions sont d'ailleurs prévues sur ces sites.

Ce programme est financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

*Le Conseil à l'unanimité décide de demander la réalisation des diagnostics par le SDEHG.*

### **Dél 2021-06-03 : Signature du devis UGAP pour la fourniture de mobilier pour la bibliothèque**

Lors du dernier conseil, le Maire a été autorisé à signer le devis du mobilier pour la future médiathèque. Il s'avère que, dans le contexte actuel de crise, ce devis s'est vu augmenté et passe de 39 903.43 € HT à 41 127.82 € HT soit 49 353.38 € TTC.

*Le Conseil à l'unanimité valide la signature de ce devis modifié.*

#### **Dél 2021-06-04 : Horaires de l'Agence Postale Communale**

La Commission Economie s'étant réuni sur ce thème : suite à des enquêtes auprès d'autres Agence Postale Communale ainsi que d'un sondage sur facebook, voici la proposition des heures d'ouverture de l'Agence Postale Communale :

Mardi :	10h30-12h30	16h00-18h00
Mercredi :	10h30-12h30	16h00-19h00
Jeudi :	10h30-12h30	16h00-18h00
Vendredi :	10h30-12h30	16h00-18h00
Samedi :	10h30-12h30	

Soit 19h00 d'ouverture au public, avec, pour chaque jour une demi heure d'administratif après la fermeture.

Ces horaires pourront être modifiés par la suite, en fonction de la fréquentation de l'agence.

Sylvain ALMENDRO : ces horaires sont très étendus, c'est un très gros progrès pour un service public.

*Le Conseil, à l'unanimité, valide ces horaires de l'Agence Postale Communale.*

#### **Del. 2021-06-05 : Signature d'une convention avec la Poste**

Le modèle de convention, imposé par la Poste, contractualise sur 9 ans, avec un financement assuré, de 20 000 € pour les travaux, et d'environ 1 100 € mensuel pour les charges salariales.

*A l'unanimité le Conseil autorise le Maire à signer cette convention avec la Poste.*

#### **Dél. 2021-06-06 : Décision modificative n°4 : modifications sur opérations budgétaires**

Suite à une erreur lors de l'enregistrement des inscriptions budgétaires, le budget primitif de la commune doit être modifié sur les inscriptions générales et l'opération 11 (mairie), afin de l'alimenter.

Objet des dépenses	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Chap/article	Somme en €	Chap/article	Somme en €
Mobilier	21/2184	3 000		
Mobilier			21/2184 op 11	3 000

*Le Conseil, à l'unanimité, valide cette décision modificative et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

### **Dél. 2021-06-07 : Décisions modificatives pour ouvertures de crédits**

Cette ouverture de crédit concerne le remboursement de la caution due aux successeurs du locataire d'une maison appartenant à la commune, située avenue de Mazères, suite à son décès, pour un montant de 450 €, Cette décision s'écrira de la manière suivante :

741-45019	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Chap/article	Somme en €	Chap/article	Somme en €
Section d'investissement				
Autres immobilisation corporelles	21/2188	450 €		
Dépôts et cautionnement reçus			16/165	450 €

*Le Conseil, à l'unanimité, valide cette décision modificative, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

### **Dél. 2021-06-08 : Ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif à temps partiel pour accroissement temporaire d'activité**

La création de ce poste non permanent à temps non complet (30 heures) permettra la mise à disposition d'un agent à l'Agence Postale Communale.

*Le Conseil, à l'unanimité, décide de créer ce poste non permanent d'Adjoint Administratif, à temps non complet.*

### **Dél. 2021-06-09 et 10 : Ouverture de deux postes d'Adjoint Technique à temps complet pour accroissement temporaire d'activité**

- Service technique : ouverture d'un poste pour renforcer l'équipe
- Service cantine : création d'un poste pour remplacer le départ à la retraite d'un agent

Trouver des candidats s'avère de plus en plus compliqué, malgré le fait d'avoir sollicité le Centre de Gestion pour piloter les opérations de recrutement. Ces difficultés sont communes à toutes les communes et les EPCI, à cause des collectivités les plus aisées, proposant des régimes indemnitaires attractifs.

*Le Conseil, à l'unanimité décide de créer ces deux postes non permanents d'Adjoints Techniques, à temps complet pour les services techniques.*

### **Dél. 2021-06-11 : Nouvel avenant à la convention du service commun d'instruction ADS (Application du Droit des Sols)**

Après concertation avec les communes adhérentes au service ADS en décembre 2020 et janvier 2021, et après avis des élus des communes adhérentes en date du 20 janvier 2021, Terres du Lauragais propose de réviser les dispositions financières de la convention ADS.

Cette modification a tout d'abord pour objectif d'offrir une meilleure visibilité des dépenses à engager par les communes lors de la transmission des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme au service instructeur mutualisé.

Le second objectif est de fluidifier le recouvrement des dépenses engagées sur ce service par l'intercommunalité, puisque les facturations seraient adressées trimestriellement et non plus semestriellement.

Enfin, un troisième objectif est de permettre, le cas échéant, en fin d'année civile de recourir à la solidarité intercommunale pour couvrir le solde des dépenses engagées, ce dernier étant financé par les communes utilisatrices du service au prorata de leur population.

Par ailleurs, il a été convenu de réviser les pondérations appliquées aux différents actes afin d'être en adéquation avec le temps passé par les agents du service ADS sur les différentes demandes. La nouvelle pondération s'appliquera au coût de référence d'un permis de construire pour une maison individuelle (PCMI), fixé à 192 €.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la contribution communale est fixée à 192€ pour un PCMI qui constitue la valeur de référence (indice 1) des pondérations appliquées aux autres types d'actes.

La pondération et le coût des différents actes selon le niveau de complexité d'instruction est établie comme suit :

Type d'actes	Pondération	Coût
Certificat Urbanisme opérationnel (CUB)	0,8	153,60 €
Déclaration préalable (DP)	0,7	134,40 €
Permis de construire maison individuelle (PCMI)	1	192 €
Autres Permis de construire (PC)	1,2	230,40 €
Permis de démolir (PD)	0,8	153,60 €
Permis d'aménager (PA)	1,8	345,60€
Permis modificatif (PM)	0,7	134,40€
Transfert de permis (TP)	0,1	19,20€
Prolongation d'autorisation d'urbanisme (PAU)	0,1	19,20€

Enfin, il est précisé que ces nouvelles conditions financières entreront en vigueur de manière rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve cet avenant et son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

**Dél. 2021-06-12 : Nouvelle convention de prestation de service avec le service environnement et bâtiment de Terres du Lauragais**

La commune bénéficie, par le biais d'une convention de prestation de service, de la mise à disposition de personnel et/ou de matériel de la part de Terres du Lauragais pour la gestion des espaces verts ou des bâtiments. La convention initiale se basait sur un calcul de 2heures hebdomadaires, soit 104 heures annuelles. Il s'avère que ce quota est déjà quasi consommé.

Après échange avec le service environnement, et au vu des travaux à effectuer sur l'entretien des espaces verts, il serait nécessaire d'augmenter le quota à 6 heures hebdomadaires soit 312 heures sur l'année.

*Le Conseil, à l'unanimité, décide d'augmenter le nombre d'heures et de passer à 6 heures hebdomadaires.*

### Questions diverses

- Organisation des élections : composition des bureaux, en fonction des élus présents, les bureaux seront organisés et transmis à l'ensemble des personnes concernées.
- Comment lutter contre la pollution des masques ? appeler au civisme de chacun en diffusant des informations via le panneau lumineux. Un nettoyage quotidien reste nécessaire.
- Lionel CAUVIN demande si la commune va prendre une délibération contre l'implantation des éoliennes ?

Non, aucune délibération ne sera prise, car aucune demande concrète n'a été déposée pour le moment. Cependant, il a été clairement énoncé lors de la séance du 03 mai, la position unanime du Conseil de ne pas donner son accord au projet présenté par Boralex.

- Panneaux pocket : système de communication des mairies via une application mobile

***La séance est levée à 20h30.***

La Secrétaire de séance  
**Marie-Pierre ARNOLD**

Le Maire